

La Lettre de la Direction

Centre Hospitalier La Chartreuse - Dijon

N°7 – Juillet 2014

AGENDA

DIRECTOIRE

- 5 septembre
- 3 octobre
- 7 novembre
- 13 novembre
- 27 novembre
- 5 décembre
- 12 décembre

CONSEIL DE SURVEILLANCE

- 15 octobre
- 17 décembre

CME

- 14 octobre
- 16 décembre

CTE

- 13 octobre
- 15 décembre

CHSCT

- 12 septembre
- 25 septembre
- 18 décembre

TOURNOI DE FOOT EQUIPE DE SPORT ADAPTE

23 septembre

FETE DE L'AUTOMNE AUX VERGERS

25 septembre



Editorial



L'architecture de la gouvernance des établissements de santé procède de la séparation de la gestion qui incombe au Directeur, assisté du Directoire, et du contrôle qui relève du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se prononce sur la stratégie de l'établissement et exerce un contrôle permanent sur la gestion de celui-ci. Il donne des avis et a des compétences d'attribution.

Le Conseil de Surveillance délibère sur le projet d'établissement, le compte financier et l'affectation des résultats.

En matière de coopération, il donne son avis sur la participation de l'établissement à une communauté hospitalière de territoire (CHT) et sur tout projet de fusion.

Sont également de sa compétence l'aval du rapport annuel sur l'activité de l'établissement présenté par le Directeur, l'agrément de certaines conventions ainsi que des statuts des fondations hospitalières créées par l'établissement.

Le Conseil de Surveillance donne son avis sur la politique de sécurité des soins et la ges-

tion des risques, et celle portant sur l'accueil et la prise en charge des usagers. Sont également concernés par ses avis les acquisitions, les aliénations, les échanges d'immeubles et leur affectation, les baux de plus de dix-huit ans, les baux emphytéotiques et les contrats de partenariat, le règlement intérieur de l'établissement.

Le Conseil de Surveillance est informé de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) par le Directeur, ainsi que du programme d'investissements et des nominations et révocations des membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance élit son Président parmi les représentants des collectivités territoriales et les personnalités qualifiées.

Jean-Yves PIAN, Conseil Général, a été élu le 18 juin à l'unanimité **nouveau Président du Conseil de Surveillance** de notre établissement.

Au nom de la communauté hospitalière, je le remercie tout particulièrement d'avoir accepté cette belle mission.

Bruno MADELPUCH
Directeur du Centre Hospitalier
La Chartreuse

Conférence sur les addictions : 20 juin 2014

Une assistance soutenue malgré une grève de trains très perturbante a pu assister le 20 juin dernier au colloque « Nouvelles et anciennes addictions : jeux, sexe, travail » organisé par le Dr MILLERET. Les problèmes de la jeunesse, de la coordination des soins, de la place des usagers et de la délinquance ont pu être abordés en sachant que de nouveaux comportements sont récemment apparus avec un impact médiatique non négligeable.

Définitions récentes, stratégie thérapeutique et addiction sans produit (travail par exemple) ont fait l'objet de débats très riches. Nous comprenons la réelle place accordée à ce domaine dans le dernier plan de santé publique, aux conséquences sociales importantes.

